

# Données personnelles & Ressources Humaines

écrit par Marine de la Clergerie | 28/03/2025

Quelques ressources utiles concernant les données personnelles dans le domaine des ressources humaines & droit du travail.

## RGPD

- **Article 88** : les traitements de données dans le cadre des relations de travail sont une des marges de manoeuvre des États-membres

## CNIL

- [Référentiel](#) gestion des ressources humaines (dernière mise à jour: 2022)
- [Webinaire](#) sur le recrutement (2023)

## CJUE

- Affaire [C-34/21](#), 30 mars 2023

*(...) une réglementation nationale ne peut constituer une « règle plus spécifique », au sens du paragraphe 1 de cet article, dans le cas où elle ne remplit pas les conditions posées au paragraphe 2 dudit article.*

*(...) l'application de dispositions nationales prises pour assurer la protection des droits et des libertés des employés en ce qui concerne le traitement de leurs données à caractère personnel dans le cadre de relations de travail doit être écartée lorsque ces dispositions ne respectent pas les conditions et les limites prescrites par cet article 88, paragraphes 1 et 2, à moins que lesdites dispositions constituent une base juridique visée à l'article 6, paragraphe 3, de ce règlement qui respecte les exigences prévues par celui-ci.*

**Contact:** Besoin d'un avocat pour une problématique de données personnelles (RGPD) dans le domaine des ressources humaines (RH)? Contactez, Me Marine de la Clergerie ([contact@mdc-avocat.fr](mailto:contact@mdc-avocat.fr), [www.mdc-avocat](http://www.mdc-avocat.fr), [Consultation](#), [LinkedIn](#)),

Avocat au Barreau de Toulouse, spécialiste en Droit du numérique et des communications, avec la qualification spécifique Droit des données à caractère personnel et DPO certifié (VERITAS). Me de la Clergerie, avocat en données personnelles / RGPD, accompagne régulièrement ses clients pour des audit RGPD, lors des contrôles de la CNIL, en tant que DPO externe.

---

# Article 30 du RGPD - Registre des activités de traitement

écrit par Marine de la Clergerie | 28/03/2025

## • Où trouver le RGPD?

- Sur le site EUR-LEX [en plusieurs langues](#)
- Sur le site de la CNIL [en français](#)

## • Quels sont les autres textes applicables concernant le registre des activités de traitement?

- En droit français, [l'article 101](#) de la [Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés](#)

## • Qui doit tenir un registre des activités de traitement?

- Le responsable de traitement
- Le sous-traitant

## • Comment se présente le registre des

## **activités de traitement?**

- Le RGPD n'impose pas de modèle ou format
- Le registre des activités de traitement doit toutefois être présenté sous forme écrite papier ou électronique

## **• Où trouver des modèles de registre des activités de traitement?**

- Sur les sites internet des autorités de contrôle
- Modèles de registre [sur le site de la CNIL \(autorité de contrôle française\)](#)
- Modèle de registre [sur le site de l'APD \(autorité de contrôle belge\)](#)

## **• Où trouver des exemples de registre des activités de traitement?**

- [Le registre de la CNIL](#)
- Les registres de certains [ministères](#)

## **• Qui peut demander à avoir accès au registre des activités de traitement?**

- Les autorités de contrôle
- En pratique lors de ses contrôles, l'autorité demande une copie du registre des activités de traitement

## **• Quelles est la sanction en cas d'absence de registre des activités de traitement?**

- Amendes administratives pouvant s'élever jusqu'à 10 000 000 EUR ou, dans le cas d'une entreprise, jusqu'à 2 % du chiffre d'affaires annuel mondial total de l'exercice précédent, le montant le plus élevé étant retenu

## **• Est-ce qu'il y a déjà eu des sanctions**

# relatives au registre des activités de traitement?

- La CNIL indique [2 sanctions en 2025](#) concernant des sociétés de moins de 250 employés pour absence de registre des activités de traitement, les traitements en cause n'étant pas occasionnels.

**Contact:** Pour demander la rédaction ou l'audit de votre registre des activités de traitements, contactez Me Marine de la Clergerie ([contact@mdc-avocat.fr](mailto:contact@mdc-avocat.fr), [www.mdc-avocat](http://www.mdc-avocat.fr), [Consultation](#), [LinkedIn](#)), Avocat au Barreau de Toulouse, spécialiste en Droit du numérique et des communications, avec la qualification spécifique Droit des données à caractère personnel et DPO certifié (VERITAS). Me de la Clergerie accompagne régulièrement ses clients pour la mise en conformité, la rédaction des registres de traitement, des audit RGPD, lors des contrôles de la CNIL, en tant que DPO externe ou support des DPO.

---

## Intelligence Artificielle - Quelles réglementations?

écrit par Marine de la Clergerie | 28/03/2025

## Législation de l'Union européenne sur l'IA

### Règlements européens :

- Règlement 2024/1689 établissant des règles harmonisées concernant l'intelligence artificielle (règlement IA Act ou RIA)

### Directive européenne :

- Directive 2024/2853 du 23 octobre 2024 relative à la responsabilité du fait des produits défectueux et abrogeant la directive 85/374/CEE
- (Abandonnée) Directive relative à l'adaptation des règles en matière de responsabilité civile extracontractuelle au domaine de l'intelligence artificielle (projet de directive abandonné par la Commission Européenne en février 2025)

### **Lignes directrices de l'Union Européenne :**

- Lignes directrices relatives à la [définition du système d'IA](#)
- Lignes directrices sur les [pratiques interdites en matière d'intelligence artificielle](#)

### **Droit souple :**

- **Conseil de l'Europe**

Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit : <https://rm.coe.int/1680afae3d>

- **Commission Européenne**

Lignes directrices en [matière d'éthique pour une IA digne de confiance](#)

- **CNIL**

[Conformité des systèmes d'IA](#) : les autres guides, outils et bonnes pratiques (liste de ressources de droit souple par la CNIL)

- **Autres**

Déclaration sur une intelligence artificielle [inclusive et durable pour les peuples et la planète](#) (sommet pour l'action sur l'IA des 10 et 11 février 2025 à Paris)

## **Législation internationale sur l'IA**

- Corée du Sud: [AI basic act du 26 décembre 2024](#)

- Chine: Mesures provisoires pour la gestion des services d'intelligence artificielle générative du 10 juillet 2023

**Contact:** Marine de la Clergerie ([contact@mdc-avocat.fr](mailto:contact@mdc-avocat.fr), [www.mdc-avocat.fr](http://www.mdc-avocat.fr), [Consultation](#), [LinkedIn](#)), Avocat au Barreau de Toulouse, spécialiste en Droit du numérique et des communications, avec la qualification spécifique Droit des données à caractère personnel.

---

# DONNÉES PERSONNELLES - Actualités mars 2025

écrit par Marine de la Clergerie | 28/03/2025

## FRANCE

- **Publication par la CNIL du cahier air2024 sur la surveillance et l'éthique.** La CNIL et la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement(CNCTR) publient le [cahier air2024](#), synthèse du colloque du 19 novembre 2024 sur le thème de la surveillance. Le document présente l'évolution de la surveillance et ses implications éthiques. Il met en lumière les enjeux du contrôle démocratique et la nécessité d'un cadre juridique garantissant la protection des libertés.
- **37 % des plaintes adressées à la CNIL concerne le droit à l'effacement.** La CNIL a publié un [article relatif à sa mise en œuvre de l'action coordonnée 2025 du CEPD](#) concernant le droit à l'oubli (actualité de la semaine dernière). Elle indique les actions mises en place et le fait que les plaintes concernant le droit à l'effacement représentent 37% des plaintes qui lui sont adressées en 2024.

## UNION EUROPÉENNE

- **Rectification des données et transidentité : arrêt C-247/23 de la CJUE.** La CJUE rend un arrêt sur le droit à rectification (Article 16 du RGPD). Elle précise que la rectification des données personnelles doit

refléter l'identité vécue d'une personne transgenre, sans condition de traitement chirurgical. Elle juge contraire au RGPD l'exigence de preuves médicales excessives et souligne l'obligation des États à garantir ce droit.

**Contact:** Me Marine de la Clergerie ([contact@mdc-avocat.fr](mailto:contact@mdc-avocat.fr), [www.mdc-avocat.com](http://www.mdc-avocat.com), [Consultation](#), [LinkedIn](#)), Avocat au Barreau de Toulouse, spécialiste en Droit du numérique et des communications, avec la qualification spécifique Droit des données à caractère personnel et DPO certifié (VERITAS), accompagne régulièrement ses clients pour des audit RGPD, lors des contrôles de la CNIL, en tant que DPO externe.

---

# RGPD - Compilation de mauvaises pratiques en matière de durées de conservation

écrit par Marine de la Clergerie | 28/03/2025

*Les données à caractère personnel doivent être « conservées sous une forme permettant l'identification des personnes concernées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées ».*

Article 5-1, e) du RGPD

## Mauvaises pratiques en matière de durées de conservation

- Conservation excessive des données
- Absence de politique de durée de conservation des données
- Conservation systématique et sans distinction de toutes les données des comptes clients dix ans
- Absence de définition des durées de conservation pertinentes, proportionnée à

la finalité du traitement

- Absence de suppression des données lorsque la durée de conservation est atteinte
- Absence de mention de durée de conservation sur le registre des activités de traitements
- Absence de suppression des comptes inactifs au bout de deux ans (sauf si l'utilisateur exprime le souhait de maintenir son compte actif)

## Références

CNIL, Délibération [SAN-2024-002](#) du 31 janvier 2024

CNIL, Délibération [SAN-2022-020](#) du 10 novembre 2022

**Contact:** Me Marine de la Clergerie ([contact@mdc-avocat.fr](mailto:contact@mdc-avocat.fr), [www.mdc-avocat.com](http://www.mdc-avocat.com), [Consultation](#), [LinkedIn](#)), Avocat au Barreau de Toulouse, spécialiste en Droit du numérique et des communications, avec la qualification spécifique Droit des données à caractère personnel et DPO certifié (VERITAS), accompagne régulièrement ses clients pour des audit RGPD, lors des contrôles de la CNIL, en tant que DPO externe.